



**ARRETE**

*portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en*

**Master  
2ème année  
MARKETING VENTE**

*parcours Marketing, distribution et business*

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE**

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

**Vu** le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

**Master  
2ème année  
MARKETING VENTE**

**parcours Marketing, distribution et business**

est composée comme suit :

- Monsieur GROBERT Julien, maître de conférences
- Monsieur FONTANA Brice, vacataire-non fonctionnaire

**Article 2**

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 05/03/2024

Hervé PENAN  
Directeur de l'Ecole  
de Management,



Hugues KENFACK  
Président de l'Université